



L'ACTUALITÉ

DERNIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2017

Projets internes, vie et développement du Réseau, réformes du Gouvernement, négociations en cours, budget 2018, les sujets à l'ordre du jour étaient nombreux ces 7 et 8 décembre.



**Le Bâtiment
Artisanal
demeure
un outil
syndical
essentiel
pour tous
les adhérents
de la CAPEB.**

La vie et le fonctionnement du Réseau ont été au cœur de ce dernier Conseil d'administration confédéral de l'année. Celui-ci a commencé par préparer l'assemblée générale de Brest (24 et 25 avril 2018) en examinant les postes à pourvoir cette année au sein du Conseil d'administration, de la Commission d'arbitrage, du COG, du Groupe de Suivi du Réseau et de la Commission des Finances.

Le Conseil a ensuite débattu des avantages et inconvénients de limiter la durée des mandats des Présidents d'UNA et de la Présidente de la CNFA et a décidé qu'à compter de l'AG 2019, il ne sera plus possible pour ces postes de faire plus de 3 mandats consécutifs ou non. Le Règlement intérieur confédéral sera modifié en conséquence.

Comme à chaque séance du conseil, les demandes du Réseau examinées par le FDR et le résultat des audits-diagnostic effectués par le Groupe de Suivi du Réseau ont ensuite été étudiés avec la plus grande attention.

le Conseil d'administration a ensuite examiné le projet de budget confédéral pour l'année prochaine, en présence du Commissaire aux Comptes de la Confédération.

Suite à la décision qu'ils ont prise en décembre dernier, les membres du Conseil ont, par ailleurs, regardé attentivement l'état des abonnements au Bâtiment Artisanal au sein du Réseau et pris la décision d'encourager les CAPEB départementales qui déploient manifestement des efforts pour respecter les règles du Réseau et, à

contrario, pris un certain nombre de dispositions pour celles qui ne le font pas. En particulier, le Conseil a souhaité que le vice-président en charge du Réseau aille à la rencontre des CAPEB concernées, avec les délégués de circonscription électorale, pour mettre fin, d'ici 2019, à ces situations qui pénalisent les entreprises adhérentes mais également le collectif CAPEB. Chaque département concerné sera bien évidemment informé individuellement des dispositions arrêtées par le Conseil.

Les réflexions du dernier COPIL ABCD ainsi que des ateliers de travail sur la communication ont été commentées et la cartographie confédérale présentée. Le Directeur de l'agence Anatome, qui réalise les enquêtes d'image préalables à la conception de la campagne de communication, est venu présenter les principaux enseignements des premières enquêtes, sachant qu'un sondage d'opinion est toujours en cours auprès des entreprises n'adhérant à aucune OP.

Un point a été fait sur la préparation de l'événement « le Bâtiment Artisanal tient salon » ainsi que sur l'enquête de lectorat qui vient d'être lancée auprès des lecteurs du journal.

Le Conseil d'administration a engagé un débat à propos d'un projet de certification de services dans la filière bois. La CAPEB demeure opposée à toute certification de service d'ordre général, et encore plus si celle-ci devait être imposée. Mais, dans ce cas précis, elle accepte de

(Suite p. 4)



41%

DES CHEFS
D'ENTREPRISE
ARTISANALE ONT
ÉTÉ APPRENTIS

ARTISANAT

→ L'APCMA FAIT PART DE SES POSITIONS SUR L'APPRENTISSAGE

La semaine dernière, Bernard Stalter, président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat, a remis à la Ministre du Travail Muriel Pénicaud le Livre blanc de l'apprentissage élaboré par le réseau des Chambres de Métiers, au cours d'un point presse qui clôturait l'assemblée générale de l'APCMA.

Le Livre blanc liste une série d'orientations et de propositions en vue de remettre les entreprises et les jeunes au coeur du système. Ainsi, l'APCMA préconise :

- une adaptation des parcours d'apprentissage et de l'offre de formation aux nouveaux publics, aux nouvelles pédagogies et aux enjeux de la digitalisation ;

- une meilleure préparation des futurs apprentis avant leur entrée en entreprise ;
- une meilleure implication des professionnels et la reconnaissance des chambres de métiers et de l'artisanat comme partenaires incontournables du service public régional de l'orientation ;
- une rémunération adaptée aux nouveaux profils des apprentis et des aides mieux réparties ;
- une plus juste affectation de la taxe d'apprentissage aux centres de formation des apprentis ;
- une valorisation du rôle et la fonction de maître d'apprentissage ;
- une simplification du cadre juridique de l'apprentissage tout en préservant ses spécificités.



180 000

APPRENTIS SONT FORMÉS CHAQUE
ANNÉE DANS LES ENTREPRISES
ARTISANALES

ÉCONOMIE

→ ON CONSTRUIT PLUS ET POURTANT LA HAUSSE DES PRIX FREINE LES VENTES

Le Ministère de la Cohésion des territoires a fait paraître les dernières statistiques de la construction. Elles montrent une nouvelle augmentation des constructions de logements. Deux mois avant la fin de l'année, 503 700 logements ont été autorisés, c'est-à-dire 12,4 % de plus qu'un an auparavant. 418 300 logements ont été commencés, ce qui représente, là encore, une hausse de 17,2 %. Le Ministère relève que cette tendance haussière s'accélère en cette fin d'année (37 000 logements commencés sur le mois d'octobre uniquement). Les locaux résidentiels bénéficient du même élan. Ainsi, les autorisations et les mises en chantier sur ce segment se sont fortement accrues par rapport à l'an dernier (respectivement 12,2 % et 16,3 %).

Mais parallèlement, les capacités d'investissement des ménages régressent sous l'effet combiné de la hausse des prix des logements et de la stagnation des taux des crédits immobiliers. Les prêts immobiliers sont ainsi en baisse au cours du dernier trimestre alors qu'ils sont, normalement, en croissance à cette époque de l'année. Le montant des prêts accordés n'augmente plus et se stabilise (- 0,2 %) en comparaison de l'année précédente.

Pour favoriser les acquisitions, les banques accordent désormais des prêts sur un plus long terme (18 ans en moyenne) mais, malgré tout, la hausse des prix des logements freine les velléités d'achat. Les ménages doivent désormais prévoir 4,09 années de revenus pour financer l'achat

de leur logement alors qu'il en fallait 3,95 il y a seulement un an. Ainsi, les plus jeunes et les plus modestes sont nombreux à renoncer à leur projet immobilier. Finalement, après une période de croissance soutenue, le marché semble commencer à s'essouffler.

40,2 MILLIONS
DE M²

ONT ÉTÉ AUTORISÉS À LA CONSTRUCTION
DEPUIS UN AN, SOIT UNE HAUSSE DE 7,3 %
PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

→ QUALIFICATIONS ET RGE : VERS DES SIMPLIFICATIONS

L'heure est à la simplification ! En tout cas, c'est ce que Qualibat annonce pour 2018 et c'est ce que la CAPEB demande depuis plusieurs années, même si toutes nos demandes ne seront pas satisfaites, certaines ne dépendant d'ailleurs pas de Qualibat.

Cela se concrétisera tout d'abord par la création d'une date "anniversaire" pour chaque entreprise qualifiée, ce qui permettra de ne solliciter les entreprises qu'une seule fois dans l'année. Une seule date d'échéance sera donc désormais fixée, ce qui constitue une réelle simplification pour toutes les entreprises qui disposent de plusieurs qualifications.

Autre grande nouveauté : l'informatisation du dossier et du suivi de la qualification. De toute évidence, la mise en œuvre d'un dossier électronique répond à nos vœux déjà anciens. Permettre à une entreprise de constituer son dossier en ligne et d'y ajouter des éléments au fur et à mesure est effectivement une vraie simplification.

Enfin, la nomenclature des qualifications sera révisée afin d'être plus lisible par les maîtres d'œuvre comme par les maîtres d'ouvrage. Dans cette optique, la définition, le découpage, la hiérarchisation des qualifications seront simplifiés, la segmentation des activités

sera rendue plus cohérente, la rédaction des exigences sera clarifiée pour être plus compréhensible par tous et les activités climatiques et liées aux ENR seront présentées de manière plus fonctionnelle. Au final, la nomenclature devrait devenir un outil de sélection pour tous et non plus un simple recueil à usage des entreprises. À suivre donc !





ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UN PARTENARIAT AVEC UZIN

Ce 12 décembre, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec Uzin, filiale française d'un groupe allemand spécialisée dans les revêtements de sols.

Elle est experte dans la conception et la fabrication des systèmes de préparation des supports et de collage des revêtements de sol. Uzin France développe en particulier une solution de rénovation des sols très intéressante,

avec un temps de séchage extrêmement réduit, ce qui fait évidemment gagner énormément de temps. Aux termes de cet accord, la société Uzin prévoit, en collaboration avec la CAPEB, de développer des actions de conseils et d'accompagnement des entreprises sur les solutions qu'elle propose, ainsi que des documents techniques réalisés en collaboration avec l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements.

Des événements pourront également être mis en place avec les CAPEB départementales qui le souhaiteront. Avec l'IRIS-ST, sont prévus des tests de produits, l'introduction de contenus "santé sécurité" dans des formations et des actions en faveur de la prévention des risques professionnels (diffusion des mémos, introduction de modules spécifiques dans les formations Uzin, notamment).

→ DÉPANNAGE À DOMICILE : LES SANCTIONS TOMBENT

Le dépannage à domicile fait régulièrement l'objet d'abus et d'escroqueries en tout genre dont l'UNA Serrurerie Métallerie cherche d'ailleurs à se prémunir en travaillant à une boîte à outils qui permettra aux entreprises sérieuses de se différencier par rapport aux margouilins divers et variés. Toujours est-il que la DGCCRF, avec ses moyens de contrôle limités, a tout de même infligé 544 000 euros d'amendes

l'an dernier, après avoir audité les pratiques de 624 entreprises. La Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes a observé un recul des bonnes pratiques par rapport à l'année précédente. Les infractions constatées relèvent souvent de l'inapplication de la réglementation mais aussi parfois de réelles mauvaises intentions : pas d'indication de tarifs ou bien

mention d'un seul taux de TVA alors que deux sont possibles, utilisation des couleurs tricolores alors qu'elles sont interdites, gonflement des prix au moment de la facturation, et même pression psychologique sur les clients qui rechignent à payer ! Le contrôle reste, de toute évidence, un problème d'autant plus crucial que certaines sociétés auditées par la DGCCRF n'étaient même pas inscrites au Répertoire des Métiers !...

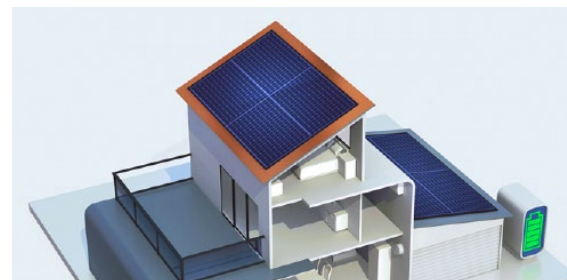
MÉTIERS

→ PHOTOVOLTAÏQUE : LES PROCÉDÉS INTÉGRÉS EN TOITURE SONT MIS EN OBSERVATION

La Commission Prévention Produits mis en œuvre (C2P) de l'Agence Qualité Construction (AQC) a pris la décision de mettre en observation des familles de procédés photovoltaïques intégrés en toiture à partir du 1^{er} janvier 2018.

Cette décision fait suite au constat d'une sinistralité importante sur ces procédés (défauts d'étanchéité de la toiture résultant de l'intégration au bâti du procédé photovoltaïque, dysfonctionnements électriques pouvant entraîner un incendie du fait de la production d'arc électrique à proximité d'un matériau combustible tel qu'un isolant ou un écran de sous-toiture). La mise en observation ainsi décidée a pour

conséquence de placer tous les procédés relevant de cette technique dans le domaine des techniques non courantes d'un point de vue assurantiel (techniques qui ne bénéficient pas d'un Avis Technique). Certaines entreprises ont d'ailleurs déjà pu recevoir un courrier de leur assureur leur annonçant une modification de leurs contrats destinées à revoir les conditions d'assurance des techniques liées aux procédés photovoltaïques. Ces modifications peuvent même aller jusqu'à la suppression des garanties pour cette activité. En revanche, les procédés sous Avis Technique placés en liste verte de la C2P (consultable sur ARTUR) continueront d'être considérés comme des techniques



courantes d'un point de vue assurantiel. Les récentes discussions au sein de la C2P devraient conduire à préciser dans les prochaines semaines les éléments de la mise en observation qui sera effective au 1^{er} janvier 2018. A suivre donc !

GOUVERNEMENT

→ CLAUSE MOLIÈRE : LE RETOUR

Et oui, au moment où on s'y attendait le moins, voilà que le Conseil d'Etat valide l'utilisation d'une forme de la clause Molière tant décriée. Certes, les sages n'ont validé qu'un seul point, mais il est majeur : la possibilité de recourir à un interprète sur les chantiers publics. Il ne s'agit donc pas d'imposer l'usage du Français sur les chantiers

mais de faire en sorte que les intervenants d'un même chantier puissent se comprendre et comprendre les consignes qu'on leur donne. C'est ce que demandait la CAPEB. Cette décision est donc une bonne nouvelle pour la coordination des chantiers et la sécurité de ses intervenants. Regrettons néanmoins que le

Conseil d'état semble circonscrire ce recours à un interprète au besoin « d'exposer les droits sociaux aux travailleurs ainsi que les règles de sécurité que ces derniers doivent respecter sur le chantier ». Le Conseil d'Etat ne suit pas donc pas l'avis tranché qu'avaient donné les Pouvoirs publics, il y a quelques mois.

LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

UN NOUVEAU PARTENARIAT

Le Président de la CAPEB a signé, accompagné de Jean-Jacques Châtelain Président de l'UNA Peinture Vitrerie Revêtements, un nouveau partenariat avec la société Uzin, spécialisée dans les revêtements de sols. (voir page 3).

LES RENDEZ-VOUS DE L'ARTISANAT

Mardi, la Direction Générale des Entreprises, l'U2P, l'ISM, l'APCMA et la CPME ont tenu une journée de conférences sur le thème « L'artisan, animateur des territoires et acteur de l'économie de proximité ». Ces « Rendez-vous de l'artisanat » se déroulaient au Ministère de l'Economie et des Finances. Une première table ronde a permis d'illustrer la stratégie gagnant/gagnant des circuits de proximité à partir de deux actions de valorisation de produits locaux, dans le domaine de l'alimentation et du bâtiment. Plusieurs témoignages lors d'une seconde table ronde ont montré comment les atouts de l'artisanat bénéficient à l'ensemble de son écosystème local. Patrick Liébus, en tant que vice-président de l'U2P, participait à la conclusion de cette journée aux côtés du Ministre Bruno Le Maire, de Bernard Stalter (APCMA) et de François Asselin (CPME).

LE BUREAU DU CSCEE

Le bureau du Conseil Supérieur de la Construction et de l'Efficacité Énergétique s'est tenu mardi. Il a essentiellement examiné un projet d'arrêté reportant au 31 décembre 2019 la nouvelle moyenne de consommation

énergétique des bâtiments collectifs d'habitation. De 57,5 kWh/m² par an, cette exigence devait passer à 50 kWh/m² par an à la fin 2017. Le seuil actuel sera donc prorogé de deux ans.

On rappellera que le CSCEE a publié un communiqué au début du mois pour faire savoir qu'une concertation serait menée sur le futur projet de loi logement et sur le plan de rénovation énergétique. Le Conseil a, à cette occasion, fait part de ses inquiétudes sur certaines orientations du Gouvernement et notamment celles visant à développer la préfabrication et la transformation de bureaux en logements. Cette concertation devrait courir jusqu'au 15 janvier.

UNE CONFÉRENCE SUR LES CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mercredi, le Président de la CAPEB était invité à la conférence internationale sur la solidarité climatique organisée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre du sommet « One Planet Summit ». Cette conférence visait à mettre en évidence les enjeux de la solidarité climatique à l'échelle tant nationale que mondiale et les actions qu'il faudrait mener avec les acteurs de la société civile pour limiter l'impact du changement climatique sur les populations les plus vulnérables.

L'ACCUEIL DE NOUVEAUX RESPONSABLES DU RÉSEAU

Le Président confédéral a accueilli Denis Churin, nouveau Président de la CAPEB

Mayenne qui était accompagné de son Secrétaire général Dominique Marquand. Il s'agissait d'une journée d'information et d'intégration comme c'est désormais l'usage au sein du Réseau.

PLUSIEURS CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du FNPCA devait examiner, ce mercredi 13 décembre, les conséquences de la décision du Gouvernement (dans le PLF 2018) de changer, à compter du 1^{er} janvier 2018, la nature de la contribution qui alimentait jusqu'ici le FNPCA. Il a par ailleurs examiné les mesures d'impact de la campagne de communication qui s'est déroulée en novembre. L'IRIS-ST tenait également son dernier conseil de l'année pour faire un point sur son budget, dresser un bilan de l'activité 2017 et arrêter le programme de travail 2018. Enfin, l'association européenne EBC organisait son Conseil d'administration à Bruxelles ce vendredi 15 décembre. Nous y reviendrons la semaine prochaine.



(Suite de la p. 1)

s'associer aux travaux en cours en vue d'élaborer une certification adaptée aux entreprises puisqu'il s'agit d'une demande de la filière qui répond à la nécessité, pour les entreprises, de continuer à accéder à leurs marchés. Reste évidemment qu'en fin de travaux, il sera nécessaire de vérifier que cette certification est bien effectivement accessible à toutes nos entreprises quels que soient leur taille et leur mode d'organisation interne.

L'évolution du projet de plateforme 3.0 a fait l'objet, à la suite, d'un état des lieux puis le Conseil d'administration a regardé et validé le référencement 2017 des partenaires nationaux de la Confédération.

Concernant les questions sociales, le Conseil d'administration s'est prononcé sur le seuil d'heures supplémentaires et sur les indemnités de licenciement, points qui font l'objet de discussions dans le cadre de la négociation paritaire sur la restructuration des branches et l'évolution des conventions collectives.

Au titre du paritarisme, une information a également été donnée sur l'accord signé par les partenaires sociaux concernant les régimes de retraite complémentaire.

Le Conseil a par ailleurs mesuré les conséquences de la convention technique et financière 2018/2020 sur les conventions CAPEB et décidé la prise en compte de nouvelles demandes de formation dans l'artisanat du bâtiment.

Les dernières actualités en matière de formation professionnelle ont par ailleurs été présentées, qu'il s'agisse du FAFCEA, de Constructys ou de la réforme de l'apprentissage qui donne déjà lieu sur le terrain à de fortes pressions des Conseils régionaux (voir notre actualité sur ARTUR). Enfin, le Règlement européen qui impose de nouvelles obligations en matière de protection des données a été évoqué tout comme les projets de loi de finances, de finances rectificatives et de financement de la sécurité sociale. Concernant le règlement européen, une première information sera faite, très prochainement, au Réseau sur les conséquences pour les CAPEB départementales et régionales.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2017